

Nombreuses et nombreux, les retraité-e-s ont manifesté partout en France, jeudi 18 octobre. Elles et ils n'ont pas été dupes des premières (!?) indiscretions gouvernementales sur le sujet.

Déjà, le 10 octobre, le haut-commissaire aux retraites avait réuni les organisations syndicales de salariés et d'employeurs pour un bilan de la 1ère phase de concertation sur la réforme systémique des retraites.

Face aux risques que comporte une réforme aussi radicale, en particulier, pour les salariés les plus fragiles (carrières hachées, CDD, temps incomplet de nombreuses femmes salariées, etc.), le gouvernement allonge les délais et recule la présentation du projet de loi à juin 2019, après les échéances électorales.

Il a présenté un cadre qui reste très flou destiné avant tout à rassurer. La majorité des citoyens n'est, en effet, pas dupe des risques de baisse des pensions pour toutes et tous.

### LA SOLIDARITÉ AUX OUBLIETTES ?

Les mécanismes de redistribution et de solidarité sont tous remis en cause, ce qui vise en premier lieu les salariés du secteur privé. Il y a tout lieu de craindre que les nouveaux mécanismes de solidarité que le haut-commissariat envisage de reconstruire soient plus restreints, plus ciblés, plus individualisés, avec des économies réalisées sur le dos des plus fragilisés.

Cette perspective de régime unique conduirait à la disparition des régimes des fonctionnaires et des régimes spéciaux et, en conséquence, à la remise en cause des statuts d'agents publics et de fonctionnaires. De même, les retraites complémentaires disparaîtraient.

Aucune perspective de gouvernance démocratique du système de retraite n'a été évoquée par le haut-commissariat.

En affichant le maintien du niveau de cotisation (28 %) et de l'âge d'ouverture du droit à retraite (62 ans), le gouvernement veut faire croire que le nouveau système maintiendra le niveau de pension et l'âge de départ, avec un supplément de transparence.

Il n'en est rien.

**Si par exemple on applique les règles de la retraite complémentaire actuelle en points (Arrco-Agirc) à la totalité du salaire, une pension de 1600 euros passerait à 1000 euros. Le gouvernement doit sortir du flou.**

Le système en point ne permet d'évaluer la pension qu'à la veille de la retraite. Il prend en compte la totalité de la carrière et pas les meilleures années (privé) ou la fin de carrière (public). La solidarité ne consistera qu'en points supplémentaires dont rien ne garantit qu'ils seront au niveau du salaire antérieur (maladie chômage, maternité, etc.).

**Pour la CGT, les priorités sont : quel montant de pension et à quel âge ? Points sur lesquels le projet ne dit rien et n'apporte aucune garantie.**

**La CGT réaffirme son opposition à ce projet et portera des propositions pour améliorer les droits de toutes et tous.**

Public: [Retraites](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

## **Retraites : quand c'est flou... c'est qu'il y a un loup !**

Published on CGT FINANCES PUBLIQUES (<https://www.cgtfinancespubliques.fr>)

---

Leave this field blank

---